

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 5

Votes pour : 19

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 14/12/2022

Date d'affichage : 26/12/2022

Certifié exécutoire par réception en Sous-Préfecture de Limoux le:

23 DEC. 2022

L'an **deux mil vingt deux, le vingt décembre**, à **18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Amandine MORENO, M. Mohammed EL HABCHI, M. Stéphane PEILLE, M. Denis DEZARNAUD.

Étaient absents excusés : Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, M. Kees WIELENGA, Mme Christine BINDER, M. Sébastien AMOUROUX, M. Jean-Michel BALLARIN, Mme Martine DAFFOS.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, Mme Brigitte MARSEILLE, M. Thierry CAUSSE, Mme Nathalie REBELLE.

Procurations : Mme Nicole GIMENEZ en faveur de M. Pierre CASTEL, Mme Christine BINDER en faveur de M. Jacques MANDRAU, M. Sébastien AMOUROUX en faveur de Mme Sophie BOUTTIER, M. Jean-Michel BALLARIN en faveur de M. Mohammed EL HABCHI, Mme Martine DAFFOS en faveur de M. Stéphane PEILLE.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2022-124**

Domaine : 7.5 - Subventions

OBJET : BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BP 2022

VU la délibération n° MA-DEL-2022-049 du 30/03/2022 portant approbation du budget primitif 2022 de la Commune de Quillan,

VU l'arrêté de la DETR en date du 17/05/2022 portant soutien financier à la Commune pour un montant de 201.149 € au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour la réalisation de l'aménagement de la rue Félix Armand,

VU la notification de la Région en date du 13/07/2022 portant soutien financier à la Commune pour un montant de 67.849 € au titre du Contrat Territorial du PETR Haute Vallée de l'Aude pour la réalisation de l'aménagement de la rue Félix Armand,

VU l'arrêté préfectoral en date du 17/10/2022 portant soutien financier à la Commune pour un montant de 30.377 € au titre de la dotation pour la protection de la biodiversité et les aménités rurales,

Considérant que ces subventions n'ayant pas été prévues budgétairement, il est proposé au conseil Municipal de régulariser cette opération.

Considérant que le vote d'une décision modificative n°1 du budget primitif 2022 de la Commune intervient en section de Fonctionnement et d'Investissement de la façon suivante :

Section de Fonctionnement	BP 2022	DM n°1	Total BP 2022
Chap. 011	1.405.000,00	+ 30.377,00	1.435.377,00
Chap. 012	2.523.300,00		2.523.300,00
Chap. 014	125.000,00		125.000,00
Chap. 023	636.417,81		636.417,81
Chap. 042	362.000,00		362.000,00
Chap. 65	401.700,00		401.700,00
Chap. 66	16.000,00		16.000,00
Chap. 67	5.000,00		5.000,00
Total dépenses	5.474.417,81		5.504.794,81
Chap. 002	817.417,81	+ 30.377,00	817.417,81
Chap. 013	235.000,00		235.000,00
Chap. 042	105.000,00		105.000,00
Chap. 70	132.000,00		132.000,00
Chap. 73	2.860.000,00		2.860.000,00
Chap. 74	1.100.000,00		1.130.377,00
Chap. 75	150.000,00		150.000,00
Chap. 77	75.000,00		75.000,00
Total recettes	5.474.417,81		5.504.794,81

Section d'investissement	BP 2022	DM n°1	Total BP 2022
Chap. 040	105.000,00	+ 299.375,00	105.000,00
Chap. 16	62.500,00		62.500,00
Chap. 20	81.000,00		81.000,00
Chap. 21	1.682.748,47		1.982.123,47
Total dépenses	1.931.248,47		2.230.623,47
Chap. 001	486.525,66	+ 299.375,00	486.525,66
Chap. 021	636.417,81		636.417,81
Chap. 040	362.000,00		362.000,00
Chap. 10	152.000,00		152.000,00
Chap. 13	294.305,00		593.680,00
Chap. 16	0,00		0,00
Total recettes	1.931.248,47		2.230.623,47

A cet effet, M. Le Président propose au Conseil Municipal :

1. D'approuver la décision modification n°1 au budget primitif 2022 tel que proposé dans le tableau ci-dessus.
2. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

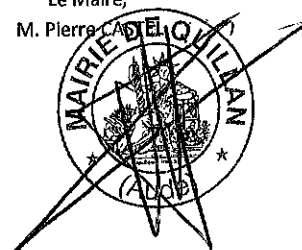
Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 19 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
M. Pierre CA...



2022-124

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-12-23T10-33-18.00 (MI242186055)

Identifiant unique de l'acte : 011-200059418-20221223-2022-124-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE
N.1 AU BP 2022

Date de décision : Dec 23, 2022 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Acte : [MA-DEL-2022-124.PDF](#)

Préparé

Date **23/12/22 à 10:33**

Par **JORDAN Edouard**

Transmis

Date **23/12/22 à 10:33**

Par **JORDAN Edouard**

Accusé de réception

Date **23/12/22 à 10:38**